

Canada  
Province de Québec  
MRC du Domaine-du-Roy

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté du Domaine-du-Roy, tenue à la mairie de Roberval le mardi 15 septembre 2020.

Étaient présents à cette réunion :

M.	Bernard Boivin	Représentant de Saint-Félicien
M.	Lucien Boivin	Maire de Saint-Prime
M.	Dany Bouchard	Représentant de Saint-Félicien
M.	Luc Chiasson	Maire de Chambord
M.	Sabin Côté	Maire de Roberval
M.	Gérald Duchesne	Maire de Saint-André
M.	Luc Gibbons	Maire de Saint-Félicien
M <sup>me</sup>	Ghislaine M.-Hudon	Mairesse de Lac-Bouchette
M.	Gaston Langevin	Représentant de Roberval
M <sup>me</sup>	Claudie Laroche	Représentante de Roberval
M <sup>me</sup>	Cindy Plourde	Mairesse de Saint-François-de-Sales
M.	Michel Simard	Représentant de La Doré
M.	Gilles Toulouse	Maire de Sainte-Hedwidge

Formant quorum et siégeant sous la présidence de M. Yanick Baillargeon, préfet et maire de La Doré.

MM. Mario Gagnon, directeur général, Steeve Gagnon, directeur général adjoint, et M<sup>me</sup> Annie Fortin, directrice du développement, assistent également à la séance.

Point n° 1 de l'ordre du jour  
Ouverture de la séance

M. Yanick Baillargeon débute la séance en souhaitant aux personnes présentes la plus cordiale bienvenue.

Point n° 2 de l'ordre du jour  
**RÉSOLUTION N° 2020-182**

Sujet : Acceptation de l'ordre du jour

Il est proposé par M<sup>me</sup> Ghislaine M.-Hudon, appuyé par M. Dany Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour de la présente réunion soit accepté tel que présenté en y ajoutant le point suivant :

7.8 Modification de la résolution n° 2020-014 – Rétrocession/Corporation du Parc régional de Val-Jalbert.

Point n° 3.1 de l'ordre du jour  
**RÉSOLUTION N° 2020-183**

Sujet : Ratification du procès-verbal de la séance du 14 juillet 2020

Il est proposé par M. Lucien Boivin, appuyé par M<sup>me</sup> Claudie Laroche et résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal de la séance du 14 juillet 2020 soit ratifié par le conseil de la MRC du Domaine-du-Roy.

Point n° 4 de l'ordre du jour  
Sujet : Période de questions préenregistrées

Aucune question préenregistrée n'a été déposée.

Point n° 5.1 de l'ordre du jour  
Sujet : Résumé de la correspondance

Le résumé de correspondance comprenant les lettres n°s 1 à 35 a été transmis antérieurement à la réunion.

Point n° 5.2 de l'ordre du jour  
**RÉSOLUTION N° 2020-184**

Sujet : Acceptation des comptes

Il est proposé par M<sup>me</sup> Cindy Plourde, appuyé par M. Bernard Boivin et résolu à l'unanimité des conseillers que la liste des comptes ci-après énumérés soit acceptée.

21 grammes inc.	183,96	\$
Ardoises architecture inc.	12 868,02	
Authen-TIC informatique	5 377,52	
Baillargeon, Yanick	746,10	
Brassard, Jacynthe	814,83	
Cain Lamarre, S.E.N.C.R.L.	603,64	
Centre de services partagés du Québec	16,64	
Les Évaluations Cévimec-BTF inc.	749,35	
Cogéco Média	1 724,63	
Cuizen l'entrepôt libre-service	59,30	
EK Électrik inc.	574,96	
Ferlac Roberval inc.	113,81	
Fortin, Annie	331,69	
Garma impression inc.	9 239,39	
Laboratoires Chez-Nous inc.	43,58	
Larouche, Sophie	46,25	
LCR Vêtements et Chaussures inc.	270,37	
Mégaburo inc.	2 895,56	
MRC du Domaine-du-Roy	1 525,25	
MRC de Lac-Saint-Jean-Est	12 965,25	
Municipalité de Saint-François-de-Sales	9 579,32	
Option aménagement inc.	3 414,76	
PG Solution inc.	1 078,86	
Procol inc.	189,71	
Les Productions Patrick Bourget	517,39	
Pulsar informatique inc.	3 440,07	
Réfrigération P. Taillon inc.	2 058,05	
Société d'histoire du Lac-Saint-Jean	800,00	
Télénet informatique inc.	286,29	
Tell-Tech communication inc.	947,39	
Transcontinental médias	990,46	
Tremblay, Jérémy	327,67	
Pharmacie Uniprix Daniel Guay	170,66	
Valois, Jacques	244,32	
Visa Desjardins	453,89	
Vision Informatik inc.	20 293,36	
Zone orange	8 795,59	
<b>Total fonds MRC</b>	<b>104 737,89</b>	<b>\$</b>
Ferlac Roberval inc.	275,52	\$
Garma impression inc.	781,83	

Ville de Saint-Félicien	1 708,22	
<b>Total fonds TNO</b>	<b>2 765,57</b>	<b>\$</b>
MRC du Domaine-du-Roy	5 424,71	\$
Produits Shell Canada	338,76	
Vitrierie d'auto Saguenay (Roberval) ltée	781,83	
<b>Total fonds villégiature</b>	<b>6 545,30</b>	<b>\$</b>
Agence de gestion intégrée des ressources	6 243,02	\$
Les entreprises R.S.S. Gagné inc.	3 460,29	
Trium Médias inc.	404,85	
<b>Total fonds TPI</b>	<b>10 108,16</b>	<b>\$</b>
<b>Total des fonds</b>	<b>124 156,92</b>	<b>\$</b>

Point n° 6.1.1 de l'ordre du jour

**RÉSOLUTION N° 2020-185**

Sujet : Approbation règlement n° 20-003 – Ville de Saint-Félicien

Il est proposé par M. Sabin Côté, appuyé par M. Luc Chiasson et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver le règlement n° 20-003 de la Ville de Saint-Félicien modifiant son règlement de n° 18-949 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA). Plus précisément, le règlement vient ajouter un nouveau chapitre précisant les dispositions applicables aux zones 172-R, 174-R et 177-R.

Point n° 6.1.2 de l'ordre du jour

**RÉSOLUTION N° 2020-186**

Sujet : Approbation règlement n° 20-004 – Ville de Saint-Félicien

Il est proposé par M. Sabin Côté, appuyé par M. Luc Chiasson et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver le règlement n° 20-004 de la Ville de Saint-Félicien modifiant le plan d'urbanisme n° 18-942 en vue d'agrandir une aire d'affectation mixte à même une aire d'affectation commerciale sur le boulevard du Sacré-Cœur.

Point n° 6.1.3 de l'ordre du jour

**RÉSOLUTION N° 2020-187**

Sujet : Approbation règlement n° 20-005 – Ville de Saint-Félicien

Il est proposé par M. Sabin Côté, appuyé par M. Luc Chiasson et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver le règlement n° 20-005 de la Ville de Saint-Félicien modifiant son règlement de zonage n° 18-943 en vue d'agrandir la zone 157-M à même la zone 158-C (secteur boulevard du Sacré-Cœur).

Point n° 6.1.4 de l'ordre du jour

**RÉSOLUTION N° 2020-188**

Sujet : Approbation règlement n° 2020-03 – Municipalité de Saint-François-de-Sales

Il est proposé par M. Gilles Toulouse, appuyé par M. Lucien Boivin et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver le règlement n° 2020-03 de la Municipalité de Saint-François-de-Sales modifiant le plan d'urbanisme de manière à ajuster la planification municipale quant à la mise en place d'un centre multiservice dans les locaux de l'ancienne mairie et à agrandir les limites de l'affectation de villégiature à même l'affectation récréative dans un secteur de la rivière Ouiatchouan.

Point n° 6.1.5 de l'ordre du jour  
**RÉSOLUTION N° 2020-189**

Sujet : Adoption – Règlement n° 277-2020 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé afin d'agrandir les limites de l'affectation de villégiature à même l'affectation de conservation dans le secteur du chemin Laverdure à Saint-Félicien

Attendu que le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC du Domaine-du-Roy est en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2015;

Attendu que les articles 47 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permettent à la MRC du Domaine-du-Roy de modifier son schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR);

Attendu que le 30 mars 2020, la Ville de Saint-Félicien a adopté la résolution n° 30-0320-07 en vertu de laquelle le conseil demande à la MRC du Domaine-du-Roy de modifier son schéma d'aménagement et de développement révisé relativement au secteur du chemin Laverdure afin d'agrandir l'affectation de villégiature à même l'affectation de conservation;

Attendu que cette demande vise à ajouter des usages déjà existants à l'affectation de villégiature du chemin Laverdure afin d'uniformiser l'utilisation du territoire et d'éviter la gestion de ces usages par droits acquis;

Attendu que le 14 avril 2020, le conseil de la MRC du Domaine-du-Roy a adopté la résolution n° 2020-081 en vertu de laquelle le conseil accepte la demande de modification du schéma d'aménagement et de développement révisé déposée par la Ville de Saint-Félicien;

Attendu que la MRC a eu des échanges préliminaires avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) sur la version préliminaire du règlement et a considéré les commentaires reçus;

Attendu que le 9 juin 2020, le conseil de la MRC a adopté un projet de règlement, lequel a été transmis au ministre, tel que le permet l'article 50 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

Attendu qu'un avis de motion a également été donné le 9 juin 2020, conformément aux dispositions du Code municipal;

Attendu que conformément au décret 2020-008 de la ministre de la Santé et des Services sociaux, une consultation publique écrite a été tenue du 26 juin au 9 juillet 2020 et qu'aucun commentaire n'a été reçu;

Attendu que conformément à l'article 50 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le projet de règlement a reçu, le 17 août 2020, un avis du MAMH attestant de la conformité aux orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire;

Par conséquent, il est proposé par M. Michel Simard, appuyé par M. Dany Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le règlement n° 277-2020 ayant pour objet de modifier le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC du Domaine-du-Roy afin d'agrandir les limites de l'affectation de villégiature à même l'affectation de conservation dans le secteur du chemin Laverdure à Saint-Félicien.

Que copie du règlement et de la résolution soit transmise à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation pour avis.

Point n° 6.1.6 de l'ordre du jour  
**AVIS DE MOTION**

Sujet : Avis de motion – Règlement n° 278-2020 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé

Avis de motion est donné par M<sup>me</sup> Ghislaine M.-Hudon que lors d'une prochaine séance, le conseil de la MRC du Domaine-du-Roy procédera à l'adoption du règlement portant le n° 278-2020 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé afin d'agrandir l'affectation récréative à même l'affectation agroforestière adjacente au Club Tobo-Ski à Saint-Félicien.

Le projet de règlement est déposé et présenté aux membres du conseil.

Point n° 6.2.1 de l'ordre du jour  
**RÉSOLUTION N° 2020-190**

Sujet : Autorisation de signature – Mise en œuvre du Plan de gestion des infrastructures cyclables 2018-2023

Attendu que depuis le 1<sup>er</sup> avril 2017, la MRC du Domaine-du-Roy agit comme municipalité régionale de comté coordonnatrice à la gestion et à l'entretien préventif pour la Véloroute des Bleuets;

Attendu qu'en novembre 2018, les élus des trois municipalités régionales de comté partenaires et de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan ont adopté le Plan de gestion des infrastructures cyclables (PGIC) 2018-2023, visant à bonifier le circuit de la véloroute des Bleuets;

Attendu que dans le cadre de la mise en œuvre du PGIC, plusieurs demandes, actes et documents requièrent la signature des représentants de la MRC;

Attendu qu'il y a lieu de désigner les personnes autorisées à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre du PGIC 2018-2023, en l'occurrence, M. Yanick Baillargeon, préfet, M. Mario Gagnon, directeur général, ainsi que M. Danny Bouchard, directeur de l'aménagement du territoire;

Par conséquent, il est proposé par M. Lucien Boivin, appuyé par M. Gaston Langevin et résolu à l'unanimité des conseillers de désigner M. Yanick Baillargeon, préfet, M. Mario Gagnon, directeur général, ainsi que M. Danny Bouchard, directeur de l'aménagement du territoire, à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre du Plan de gestion des infrastructures cyclables 2018-2023 pour la Véloroute des Bleuets.

Point n° 6.3.1 de l'ordre du jour  
**RÉSOLUTION N° 2020-191**

Sujet : Autorisation de signature – Servitude de passage dans le bloc des terres publiques intramunicipales de Chambord

Attendu qu'en 2017, la MRC du Domaine-du-Roy avait signé (résolution n° 2017-197) une entente préalable à l'établissement d'une servitude de passage afin de construire un chemin d'accès au bloc empruntant la propriété de l'entreprise 7596529 Canada inc.;

Attendu que les travaux sont exécutés et que l'emprise du chemin a été relevée par un arpenteur;

Attendu le mandat confié à Cain Lamarre de préparer les documents relatifs à la convention de la servitude de passage;

Par conséquent, il est proposé par M. Bernard Boivin, appuyé par M<sup>me</sup> Claudie Laroche et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser M. Mario Gagnon, directeur général, à signer la servitude de passage à intervenir avec l'entreprise 7596529 Canada inc. pour l'accès au bloc des terres publiques intramunicipales de Chambord.

Point n° 6.3.2 de l'ordre du jour

**RÉSOLUTION N° 2020-192**

Sujet : Mandat – Travaux d'éclaircie précommerciale dans le bloc des terres publiques intramunicipales de Saint-André-Lac-Bouchette

Attendu que la MRC du Domaine-du-Roy a lancé un appel d'offres, par le biais du Système électronique d'appel d'offres, pour la réalisation de travaux d'éclaircie précommerciale d'une superficie d'environ 188 hectares dans le bloc des terres publiques intramunicipales de Saint-André-Lac-Bouchette;

Attendu que la MRC du Domaine-du-Roy a reçu une seule soumission en réponse à son appel d'offres, celle d'Aménagements JRD inc., et ce, pour un prix total de 361 866,55 \$ plus les taxes applicables;

Attendu que le comité d'analyse a évalué la proposition et a recommandé l'octroi du contrat aux Aménagements JRD inc.;

Attendu que conformément à l'article 938.3 du Code municipal, lorsqu'une seule soumission est reçue, la MRC peut s'entendre avec le soumissionnaire pour conclure le contrat à un prix moindre que celui proposé dans la soumission, sans toutefois changer les autres obligations, lorsque le prix proposé accuse un écart important avec celui prévu dans l'estimation établie par la Municipalité;

Attendu qu'après négociation avec l'entreprise, celle-ci a accepté de réduire de 7 000 \$ plus taxes son offre, puisque la MRC s'occupera des inventaires après travaux, et ce, pour un montant total de 354 866,55 \$ plus taxes;

Par conséquent, il est proposé par M. Gérald Duchesne, appuyé par M<sup>me</sup> Ghislaine M.-Hudon et résolu à l'unanimité des conseillers d'octroyer aux Aménagements JRD inc. le mandat de réaliser les travaux d'éclaircie précommerciale d'une superficie d'environ 188 hectares dans le bloc des terres publiques intramunicipales de Saint-André-Lac-Bouchette, et ce, pour une somme négociée de 354 866,55 \$ plus taxes.

Que les sommes nécessaires à assumer cette dépense proviennent des fonds disponibles du Programme d'aménagement durable des forêts 2018-2021 jusqu'à concurrence des taux admissibles, et dans le fonds des terres publiques intramunicipales.

Point n° 6.3.3 de l'ordre du jour

**RÉSOLUTION N° 2020-193**

Sujet : Modification de mandat – Travaux de plantation dans le bloc des terres publiques intramunicipales de Saint-André-Lac-Bouchette

Attendu que lors de la séance du 12 mai dernier, le conseil de la MRC du Domaine-du-Roy a octroyé un contrat à la Coopérative de solidarité forestière de la Rivière-aux-Saumons pour des travaux de plantation de 12 900 plants d'épinette blanche et de pin gris, sur une superficie d'environ 16 hectares dans le bloc des terres publiques intramunicipales de Saint-André-Lac-Bouchette incluant également la réalisation de parcelles d'inventaire;

Attendu qu'à la suite des travaux de broyage et de mise en andain, et due à une plus grande disponibilité de plants à reboiser, il y aurait lieu d'octroyer à la Coop un mandat modifié, selon les paramètres suivants :

- 30 000 plants EPN 36-200 : 444 \$/1000 plants;
- 11 800 plants EPB 36-200 : 483 \$/1000 plants;
- 1 100 plants PIG 45-100 : 322 \$/1000 plants;
- 5 200 plants EPB 25-310 : 485 \$/1000 plants;
- 40 \$/parcelle d'inventaire (environ 20).

Attendu que la valeur totale du contrat est estimée à un montant de 23 000 \$, plus taxes, auquel s'ajoute le transport de plants, et pourrait être assumée en partie dans l'enveloppe 2020-2021 du Programme d'aménagement durable des forêts selon les taux admissibles et le solde à même le fonds des terres publiques intramunicipales;

Par conséquent, il est proposé par M. Luc Gibbons, appuyé par M. Luc Chiasson et résolu à l'unanimité des conseillers de modifier le contrat de plantation d'environ 48 100 plants d'épinette blanche et noire et de pin gris dans le bloc Saint-André-Lac-Bouchette accordé à la Coopérative de solidarité forestière de la Rivière-aux-Saumons, et ce, pour une somme estimée à 23 000 \$, plus taxes, à laquelle s'ajouteront les coûts pour le transport des plants.

Que les sommes nécessaires à assumer cette dépense proviennent de l'enveloppe 2020-2021 du Programme d'aménagement durable des forêts jusqu'à concurrence des taux admissibles et du fonds des terres publiques intramunicipales.

Point n° 6.3.4 de l'ordre du jour

**RÉSOLUTION N° 2020-194**

Sujet : Modification de mandat au Groupe multiconseil agricole Saguenay-Lac-Saint-Jean – Plans d'entretien des branches 12, 19 et 21 de la rivière au Castor

Attendu le contrat accordé à Groupe multiconseil agricole Saguenay-Lac-Saint-Jean pour la préparation des plans et devis nécessaires pour l'entretien des branches 12, 19 et 21 de la rivière du Castor à Saint-Prime, d'une somme de 3 140 \$ plus les taxes;

Attendu qu'un surplus de 27 heures serait nécessaire pour compléter le mandat;

Attendu la proposition de Groupe multiconseil agricole Saguenay-Lac-Saint-Jean d'un montant forfaitaire de 1 500 \$ pour compléter le mandat;

Par conséquent, il est proposé par M. Gérald Duchesne, appuyé par M<sup>me</sup> Claudie Laroche et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le paiement au Groupe multiconseil agricole Saguenay-Lac-Saint-Jean d'une somme supplémentaire de 1 500 \$ plus taxes pour la préparation des plans et devis nécessaires à la réalisation des travaux d'entretien sur les branches 12, 19 et 21 de la rivière du Castor à Saint-Prime.

Point n° 7.1 de l'ordre du jour

**RÉSOLUTION N° 2020-195**

Sujet : Adoption des projets – Fonds de développement hydroélectrique

Attendu que le comité d'évaluation de projets a procédé à l'évaluation des demandes d'aide financière permettant d'engager les sommes disponibles dans le Fonds de développement hydroélectrique;

Par conséquent, il est proposé par M. Lucien Boivin, appuyé par M<sup>me</sup> Cindy Plourde et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter les projets ci-dessous dans le cadre du Fonds de développement hydroélectrique :

**Volet local**

1. Études porteuses pour la pérennité du Moulin des Pionniers/Moulin des Pionniers de La Doré (1 925 \$, local La Doré) :	<b>1 925 \$</b>
2. Attractivité de la baie Doré/Municipalité de Chambord (14 990 \$, local Chambord)	<b>14 910 \$</b>
	<hr/> <b>16 835 \$</b> <hr/>

Point n° 7.2 de l'ordre du jour

**RÉSOLUTION N° 2020-196**

Sujet : Adoption de projets – Fonds régions et ruralité

Attendu que les comités d'évaluation de projets ont procédé à l'évaluation des demandes d'aide financière permettant d'engager les sommes disponibles dans le Fonds régions et ruralité;

Par conséquent, il est proposé par M. Sabin Côté, appuyé par M. Bernard Boivin et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter les projets ci-dessous dans le cadre du Fonds régions et ruralité :

**Programme de soutien au développement local**

1. Études porteuses pour la pérennité du Moulin des Pionniers/Moulin des Pionniers de La Doré (11 126 \$, local La Doré)	11 126 \$
2. Étude de pré faisabilité – Complexe sportif de La Doré/Municipalité de la Paroisse de La Doré (7 055 \$, local La Doré)	7 055 \$
3. Corvée collective – Comité d'aménagement et d'appropriation/Ville de Roberval (7 500 \$, local Roberval)	7 500 \$
	<hr/> <b>25 681 \$</b> <hr/>

Point n° 7.3 de l'ordre du jour

**RÉSOLUTION N° 2020-197**

Sujet : Mise en candidature – Conseil d'administration du Carrefour action municipale et famille

Il est proposé par M. Gérald Duchesne, appuyé par M. Gilles Toulouse et résolu à l'unanimité des conseillers d'appuyer le dépôt de la candidature de la mairesse de Lac-Bouchette, M<sup>me</sup> Ghislaine M.-Hudon, au conseil d'administration du Carrefour action municipale et famille, à titre de représentante des MRC, et ce, en date du 8 septembre 2020.

Point n° 7.4 de l'ordre du jour

**RÉSOLUTION N° 2020-198**

Sujet : Contribution financière – Volume *Le lac Saint-Jean, portrait d'une mer intérieure*

Attendu que la MRC du Domaine-du-Roy est sollicitée pour contribuer financièrement à une nouvelle version du volume *Le lac Saint-Jean, portrait d'une mer intérieure*;

Attendu que ce volume sera lancé au printemps 2022 dans le cadre du 375<sup>e</sup> anniversaire de l'arrivée de Jean de Quen;



Par conséquent, il est proposé par M<sup>me</sup> Ghislaine M.-Hudon, appuyé par M. Michel Simard et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter de contribuer financièrement à une nouvelle version du volume *Le lac Saint-Jean, portrait d'une mer intérieure*, et ce, pour une somme de 5 000 \$.

Que cette somme provienne du Fonds régions et ruralité, plus précisément du résiduel au 31 mars 2020.

Point n° 7.5 de l'ordre du jour

**RÉSOLUTION N° 2020-199**

Sujet : Désignation de signataire – Entente avec le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec

Attendu la demande d'aide financière déposée, à titre de mandataire, au nom des partenaires de l'Entente partenariale de la mutualisation du transport pour la distribution et l'approvisionnement alimentaire au programme Territoire : Priorité bioalimentaire du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation dans le cadre de l'appel de projets pour la région – Volet 2 : Appui à la réalisation de projets en réponse à des priorités bioalimentaires territoriales;

Attendu que l'entente avec le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec a été rédigée au nom de la demanderesse, en l'occurrence, M<sup>me</sup> Annie Fortin, directrice du développement, et que celle-ci devait être signée avant le 31 juillet 2020;

Attendu qu'il y aurait lieu de désigner M<sup>me</sup> Annie Fortin, directrice du développement, à agir comme signataire au nom de la MRC du Domaine-du-Roy, et ce, rétroactivement au 16 juillet 2020;

Par conséquent, il est proposé par M<sup>me</sup> Cindy Plourde, appuyé par M. Luc Chiasson et résolu à l'unanimité des conseillers de désigner M<sup>me</sup> Annie Fortin, directrice du développement, comme signataire de l'Entente partenariale de la mutualisation du transport pour la distribution et l'approvisionnement alimentaire, et ce, rétroactivement au 16 juillet 2020.

Point n° 7.6 de l'ordre du jour

**RÉSOLUTION N° 2020-200**

Sujet : Représentant – Assemblées générales annuelles/Énergie hydroélectrique Ouatouchouan SEC/Énergie hydroélectrique Mistassini SEC/Gestion de l'énergie communautaire SA/Société de l'énergie communautaire du Lac-Saint-Jean

Il est proposé par M<sup>me</sup> Ghislaine M.-Hudon, appuyé par M. Gaston Langevin et résolu à l'unanimité des conseillers de désigner M. Mario Gagnon, directeur général, pour représenter la MRC du Domaine-du-Roy à l'assemblée générale annuelle des sociétés listées ci-dessous, et ce, rétroactivement au 18 juin 2020.

- Énergie hydroélectrique Ouatouchouan SEC;
- Énergie hydroélectrique Mistassini SEC;
- Gestion de l'énergie communautaire SA;
- Société de l'énergie communautaire du Lac-Saint-Jean.

Point n° 7.7 de l'ordre du jour  
**RÉSOLUTION N° 2020-201**

Sujet : Avis d'intérêt – Projet Signature d'innovation

Attendu qu'en instituant le Fonds régions et ruralité, le gouvernement du Québec a créé de nouveaux leviers financiers mis à la disposition des élus, dont les Projets « Signature innovation », volet 3 de l'entente du Fonds régions et ruralité;

Attendu que ce projet vise à permettre aux municipalités régionales de comté de développer ou de se doter d'une identité territoriale forte s'articulant autour de leur vision de développement;

Attendu que la MRC disposera d'une somme de 1 216 960 \$, sur cinq ans, pour soutenir son projet « Signature innovation »;

Attendu qu'un maximum de 50 000 \$ peut être utilisé pour l'élaboration du devis de projet;

Attendu que la MRC doit signifier son intérêt à réaliser un projet « Signature innovation » en remplissant le formulaire d'avis d'intérêt joint en annexe;

Par conséquent, il est proposé par M. Lucien Boivin, appuyé par M<sup>me</sup> Claudie Laroche et résolu à l'unanimité des conseillers de signifier l'intérêt de la MRC du Domaine-du-Roy au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, à réaliser un projet « Signature innovation » en :

- Autorisant la transmission du formulaire d'avis d'intérêt à cet effet;
- Autorisant le directeur général, M. Mario Gagnon, à signer ledit formulaire;
- Nommant M<sup>me</sup> Annie Fortin, directrice du développement, responsable du projet.

Point n° 7.8 de l'ordre du jour  
**RÉSOLUTION N° 2020-202**

Sujet : Modification de la résolution n° 2020-014 – Rétrocession/Corporation du Parc régional de Val-Jalbert

Attendu que la résolution n° 2020-014 autorisait la conclusion de l'acte de rétrocession à intervenir entre la MRC du Domaine-du-Roy et la Corporation du Parc régional de Val-Jalbert portant sur les lots à être cadastrés qui correspondent au terrain de la conduite principale d'égout situé sur le Village historique de Val-Jalbert, incluant les infrastructures qui y sont érigées, et de consentir un droit de passage sur les parties rétrocédées au bénéfice de la Corporation;

Attendu que cette résolution mandatait M<sup>c</sup> Bianca Doucet-Bouchard, notaire chez Cain Lamarre, afin de procéder à l'acte de rétrocession, mais que M<sup>c</sup> Doucet-Bouchard n'est présentement pas disponible pour remplir son mandat;

Par conséquent, il est proposé par M<sup>me</sup> Cindy Plourde, appuyé par M. Gilles Toulouse et résolu à l'unanimité des conseillers de modifier la résolution n° 2020-014 afin de mandater un notaire de la firme Cain Lamarre, pour procéder à l'acte de rétrocession.

Point n° 10.1 de l'ordre du jour  
**RÉSOLUTION N° 2020-203**

Sujet : Mandat – Ardoises architecture inc.

Attendu l'entente d'option d'achat intervenue entre la MRC du Domaine-du-Roy et la Fiducie Jean-Paul Tanguay relativement à l'immeuble situé au 893, boulevard Saint-Joseph, Roberval, G8H 2L9;

Par conséquent, il est proposé par M. Sabin Côté, appuyé par M. Dany Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers de confirmer à Ardoises architecture inc. l'octroi du mandat de préparation des plans préliminaires et d'une évaluation budgétaire des coûts du projet de mise à niveau des locaux de la MRC du Domaine-du-Roy par l'achat de l'immeuble de Fiducie Jean-Paul Tanguay, et ce, pour une somme de 6 280 \$ plus les taxes applicables.

Point n° 10.2 de l'ordre du jour

**RÉSOLUTION N° 2020-204**

Sujet : Promesse de vente et d'achat – Bâtiment Fiducie Tanguay

Attendu l'entente d'option d'achat intervenue entre la MRC du Domaine-du-Roy et la Fiducie Jean-Paul Tanguay relativement à l'immeuble situé au 893, boulevard Saint-Joseph, Roberval, G8H 2L9, tel qu'autorisé par la résolution n° 2020-066;

Attendu qu'à la suite des mandats confiés par la MRC afin de vérifier l'état du bâtiment et la faisabilité architecturale du projet, certains éléments de l'option d'achat ont fait l'objet de discussion avec les représentants de la Fiducie Jean-Paul Tanguay et qu'une nouvelle entente a été conclue relativement à l'acquisition du bâtiment par la MRC;

Par conséquent, il est proposé par M. Sabin Côté, appuyé par M. Bernard Boivin et résolu à l'unanimité des conseillers :

- D'autoriser M. Yanick Baillargeon, préfet, et M. Mario Gagnon, directeur général, à signer la promesse de vente et d'achat relative à l'acquisition par la MRC du Domaine-du-Roy de l'immeuble de la Fiducie Jean-Paul Tanguay situé au 893, boulevard Saint-Joseph à Roberval, le tout pour une somme maximale de 580 000 \$;
- De mandater un notaire de la firme Cain Lamarre, afin de procéder à l'acte d'acquisition.

Point n° 10.3 de l'ordre du jour

**RÉSOLUTION N° 2020-205**

Sujet : Adoption – Règlement n° 279-2020 décrétant une dépense et un emprunt de 2 794 580 \$ pour l'acquisition d'un immeuble et pour les travaux d'aménagement des bureaux de la MRC du Domaine-du-Roy

Attendu que la MRC du Domaine-du-Roy est propriétaire de l'immeuble situé au 901, boulevard Saint-Joseph à Roberval, étant le lot 3 999 014 du cadastre du Québec, et que les bureaux administratifs de la MRC y sont localisés depuis 1993;

Attendu que depuis plusieurs années, la MRC a vu croître ses responsabilités de façon importante et qu'elle fait actuellement face à une problématique d'espace;

Attendu qu'à la suite d'une analyse de différents scénarios dans le but de résoudre la problématique des locaux, le conseil de la MRC a conclu, par la résolution n° 2020-066, une option d'achat relativement à l'immeuble voisin situé au 893, boulevard Saint-Joseph à Roberval, étant le lot 3 999 013 du cadastre du Québec;

Attendu que des mandats ont été confiés afin de procéder à une étude de faisabilité du projet d'agrandissement et de mise à niveau des locaux de la MRC, ainsi qu'à la préparation de plans préliminaires et d'une évaluation budgétaire des coûts;

Attendu que le conseil de la MRC du Domaine-du-Roy souhaite exercer l'option d'achat visant à acquérir l'immeuble voisin situé au 893, boulevard Saint-Joseph et réaliser des travaux d'aménagement et de mise à niveau de ses locaux administratifs;

Attendu que, conformément à l'article 445 du Code municipal, l'avis de motion du présent règlement ainsi que le projet de règlement ont été dûment transmis par poste recommandée aux membres du conseil le 4 septembre 2020 et qu'ils ont été affichés au bureau de la MRC le même jour;

Par conséquent, il est proposé par M<sup>me</sup> Claudie Laroche, appuyé par M. Lucien Boivin et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le règlement n° 279-2020 décrétant une dépense et un emprunt de 2 794 580 \$ pour l'acquisition d'un immeuble et pour les travaux d'aménagement des bureaux de la MRC du Domaine-du-Roy.

Point n° 10.4 de l'ordre du jour

**RÉSOLUTION N° 2020-206**

Sujet : Demande d'aide financière – Programme Réfection et construction des infrastructures municipales

Attendu que la MRC du Domaine-du-Roy est propriétaire de l'immeuble situé au 901, boulevard Saint-Joseph à Roberval, étant le lot 3 999 014 du cadastre du Québec, et que les bureaux administratifs de la MRC y sont localisés depuis 1993;

Attendu que depuis plusieurs années, la MRC a vu croître ses responsabilités de façon importante et qu'elle fait actuellement face à une problématique d'espace;

Attendu qu'à la suite d'une analyse de différents scénarios dans le but de résoudre la problématique des locaux, le conseil de la MRC a conclu, par la résolution n° 2020-204, une promesse de vente et d'achat relativement à l'immeuble voisin situé au 893, boulevard Saint-Joseph à Roberval, étant le lot 3 999 013 du cadastre du Québec;

Attendu que le programme Réfection et construction des infrastructures municipales (RÉCIM) du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation offre un accompagnement financier aux municipalités dont la capacité financière est plus limitée dans la réalisation de projets de construction, de mise aux normes, de réhabilitation ou conversion, d'agrandissement ou de réfection d'infrastructures municipales afin d'assurer la pérennité des services aux citoyens;

Attendu que la MRC du Domaine-du-Roy et les municipalités de son territoire sont admissibles au programme RÉCIM considérant que l'indice de charges nettes par 100 \$ de richesse foncière uniformisée est supérieur à 80;

Par conséquent, il est proposé par M<sup>me</sup> Ghislaine M.-Hudon, appuyé par M. Sabin Côté et résolu à l'unanimité des conseillers que :

- La MRC du Domaine-du-Roy autorise la présentation du projet d'agrandissement et de rénovation des locaux de la MRC du Domaine-du-Roy au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation dans le cadre programme Réfection et construction des infrastructures municipales;
- La MRC du Domaine-du-Roy a pris connaissance du Guide du programme Réfection et construction des infrastructures municipales et elle s'engage à en respecter les modalités s'appliquant à elle;
- La MRC du Domaine-du-Roy s'engage, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continue de l'infrastructure visée;
- La MRC du Domaine-du-Roy confirme qu'elle assumera tous les coûts non admissibles au programme Réfection et construction des infrastructures municipales associés à son projet si elle obtient une aide financière pour celui-ci, y compris tout dépassement de coûts;

- Le conseil de la MRC du Domaine-du-Roy désigne M. Mario Gagnon, directeur général, comme personne autorisée à agir et à signer au nom de la MRC du Domaine-du-Roy tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus dans le cadre de la demande d'aide financière du programme Réfection et construction des infrastructures municipales.

Point n° 12.1 de l'ordre du jour

**RÉSOLUTION N° 2020-207**

Sujet : Contrat d'évaluation foncière

Attendu que le contrat d'évaluation foncière des municipalités locales et du territoire non organisé Lac-Ashuapmushuan, octroyé l'an passé à la firme Les Évaluations Cévimec-BTF inc., vient à échéance le 31 décembre 2020;

Attendu que le devis prévoyait que le contrat serait d'une durée d'un an et que la MRC du Domaine-du-Roy pourrait, à sa seule et unique discrétion, exercer une option de renouvellement pour une période de cinq ans, soit du 1<sup>er</sup> janvier 2021 jusqu'au 31 décembre 2025;

Attendu que le montant du contrat serait alors indexé chaque année, selon l'indice de prix à la consommation (IPC) pour la province de Québec établi par Statistique Canada pour la période de douze mois se terminant en octobre de l'année précédente;

Par conséquent, il est proposé par M<sup>me</sup> Cindy Plourde, appuyé par M. Luc Chiasson et résolu à l'unanimité des conseillers d'exercer l'option de renouvellement pour cinq ans avec la firme Les Évaluations Cévimec-BTF inc., et ce, du 1<sup>er</sup> janvier 2021 jusqu'au 31 décembre 2025.

Point n° 17 de l'ordre du jour

Sujet : Période de questions

Aucune question n'est soulevée par l'assistance.

Point n° 18 de l'ordre du jour

**RÉSOLUTION N° 2020-208**

Sujet : Levée de la séance

Sur proposition de M<sup>me</sup> Claudie Laroche, la séance est levée.

---

Yanick Baillargeon  
Préfet

---

Mario Gagnon  
Directeur général